

**Arrêté temporaire de circulation**

**ROUTE DE L'HIPPODROME (BEAUPREAU), RUE DU HARAS (BEAUPREAU) et D756 (BEAUPREAU)**

Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment l'article R. 411-8,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation de temporaire,

VU le code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R 110-3, R 411-5, R 411-8,

R 411-25, R 415-6,,

VU l'arrêté SG n°2020-12 en date du 28/05/2020 portant délégation de signature,

VU la demande en date du 21/10/2024 par laquelle **Amicale des Sapeurs Pompiers de Beaupréau La Poitevineière demeurant 20 rue Mont de Vie Beaupréau 49600 Beaupréau En Mauges représentée par Monsieur Vincent CHARON** demande l'autorisation pour occuper le domaine public :

- :

- ROUTE DE L'HIPPODROME (BEAUPREAU) (Beaupréau-en-Mauges) ,
- RUE DU HARAS (BEAUPREAU) (Beaupréau-en-Mauges) ,
- D756 (BEAUPREAU) (Beaupréau-en-Mauges) ,

**CONSIDÉRANT** que l'organisation d'une manifestation rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers,,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1**

À compter du 13/07/2025 à 15h30 jusqu'au 14/07/2025 à 04h00, la circulation des véhicules est interdite ROUTE DE L'HIPPODROME. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux sauf riverains.

**ARTICLE 2**

À compter du 13/07/2025 et jusqu'au 14/07/2025, une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant : RUE DU HARAS et D756.

**ARTICLE 3 - SIGNALISATION**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par les Services Techniques.

**ARTICLE 4 - CHARGES D'EXECUTION**

De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Beaupréau-en-Mauges, le 26 juin 2025

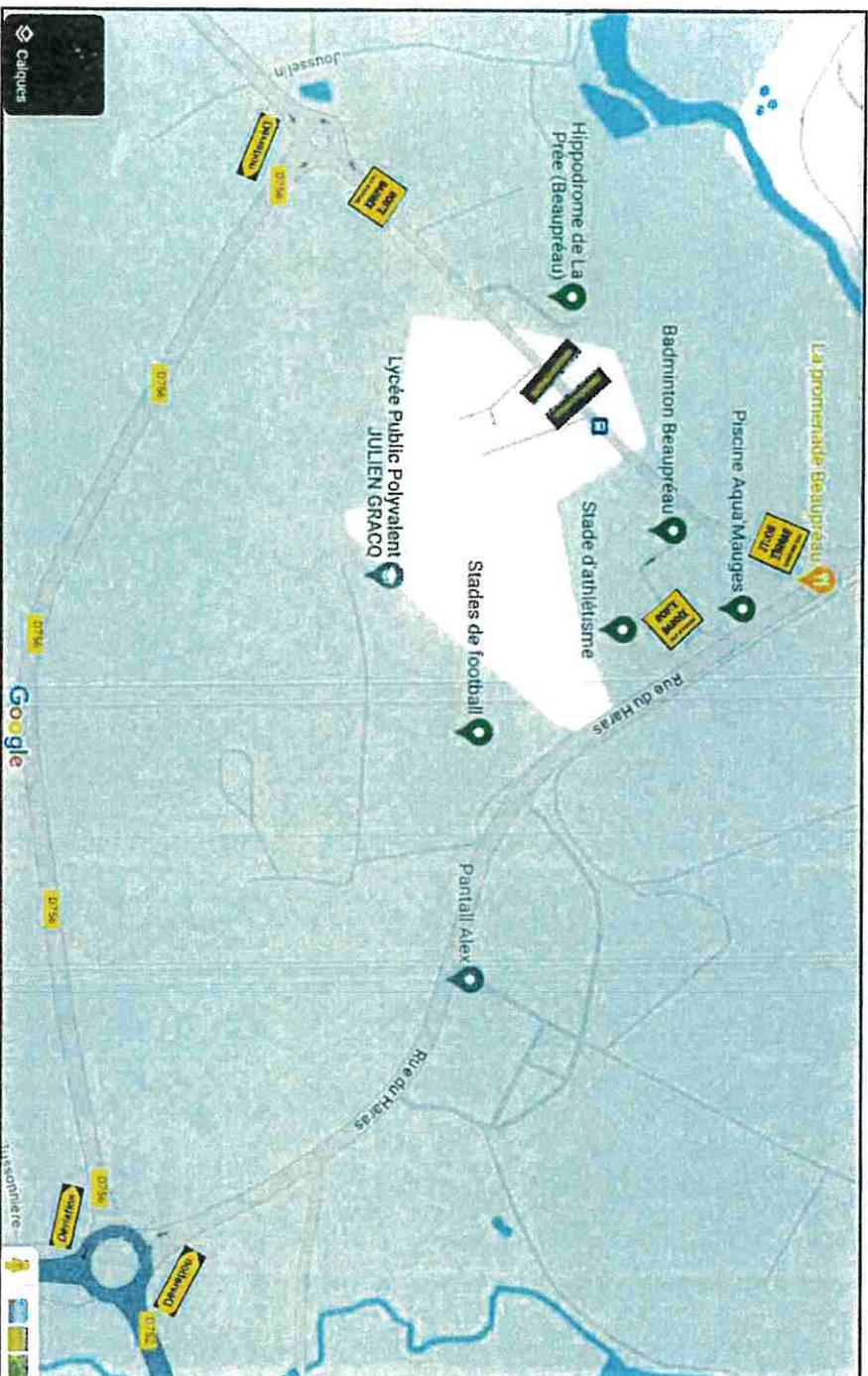
Pour le Maire,

Maire délégué de Beaupréau, commune déléguée de Beaupréau-en-Mauges

**Didier SAUVESTRE**



## Plan de fermeture de la route de l'Hippodrome le 13/07/2025



La manifestation n'a pas lieu sur la voie publique. Cependant, il nous paraît nécessaire de limiter la circulation des véhicules. En effet, la population risque d'arriver en masse vers 22h30 avant le feu d'artifice et marcher sur les voies de circulation rue de l'Hippodrome à la fin de celui-ci.

### Objectifs :

- Accès des véhicules Beaupréau - la Chapelle du Genêt par la rue du Haras et la D756.
- Accès possible pour les riverains.
- Limiter la circulation dans la zone et garder les parkings ouverts.